

ES AIDÉS : à un moment de notre vie, chacun d'entre nous peut avoir besoin d'être aidé temporairement ou définitivement. Des organismes peuvent vous informer, vous soutenir et vous conseiller en cas de perte d'autonomie.

SUIVEZ LE GUIDE:

Maladie chronique

Difficulté à effectuer les gestes de la vie courante

situation de handicap

BESOIN D'ÊTRE AIDÉ ?

Aides financières Adressez-vous:

Aux caisses Au conseil de retraites départemental

Si perte autonomie

demander l'Al

ides pour BIEN VIEILLIR Adressez-vous:

caisses de retraites Aux associations spécialisées

Ateliers de nutrition. équilibre, mémoire Aides spécifiques si le retraité est fragilisé

Évaluation du niveau de dépendan

Aide pour

bien vieillir chez soi'

Conditions pour toucher l'APA*:

- Niveau de dépendance à partir GIR 3
 - Sans conditions de ressources

SURTOUT NE VOUS ISOLEZ PAS

*APA = Aide Personnalisée à l'Autonomie

VOUS RETROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS **AIDÉS - AIDANTS**

Sur le Portail national information pour l'autonomie des personnes âgées : www.pour-les-personnesagees.gouv.fr

Contact téléphonique pour le service information pour l'autonomie : 39 39 numéro 0820 103939 du lundi Gratuit au vendredi de 9 h à 18 h

Simulateur d'aides :

www.mesdroitssociaux.gouv.fr/ votre-simulateur/accueil

ou le service départemental : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-departements cliquez ici